

ORAN / GE PRESSEE

GRAND GENÈVE



3

Edito

4-5

L'Europe au
quotidien

6-8

Grand
Genève

9

Budget 2022

10-11

Réforme
CO22

Agenda

En raison de la situation sanitaire, l'agenda des séances des commissions, groupements, conférences, etc. est soumis à de nombreuses modifications.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet <https://ge.le-centre.ch> pour trouver les informations actualisées.

l'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef
Benoît Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du Centre Genève

Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Le Centre • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO

Raviver l'idée de progrès

Crise écologique, bruits de bottes aux portes de l'Europe, polarisation extrême des sociétés, pandémie, rarement notre horizon depuis trente ans n'avait semblé aussi obscurci.

A la gravité des événements s'ajoute un phénomène sans doute plus préoccupant encore : la crise de l'idée de progrès que traverse nos sociétés. Alors que l'incantation au progressisme semble n'avoir jamais autant saturé les discours politiques de gauche à droite, nos sociétés occidentales n'ont jamais eu pourtant aussi peu foi en l'avenir. Les grandes avancées de la modernité que sont la science et la démocratie traversent des crises de confiance qui s'illustrent du refus du vaccin (notamment en Suisse) à la remise en cause des règles du jeu démocratique et de l'État de droit. La crise écologique ne voit émerger que pour seul discours celui d'une « disciplinarisation » des comportements plutôt que la foi en l'innovation, la recherche et le génie humain.

Ce moment d'un « progressisme sans progrès »¹ devrait interroger l'ensemble des forces politiques qui s'en revendiquent. En s'attelant à la construction d'un récit qui redonne l'espoir que demain sera meilleur qu'aujourd'hui, non par des incantations naïves, mais par une invitation à dépasser la nécessaire inquiétude des temps par la confiance en nos valeurs et nos ressources à en vaincre les périls.

Benoît Cerutti

¹ Fassin Didier, *La société qui vient*, Seuil 2022, Paris, p.281.

Construire l'Europe

Les archives diplomatiques suisses délivrent des pièces dont l'intérêt se fait rarement démentir. Il en est ainsi d'un procès-verbal de janvier 1972¹ rapportant les débats d'une réunion à laquelle participent des représentants du Département de politique fédérale (actuel DFAE) et une délégation du Conseil d'État genevois, composée de son président, le démocrate-chrétien Jean Babel et du radical Gilbert Duboule, accompagnés du secrétaire général du département du commerce, de l'industrie et du travail, Yves Martin.

Retour sur un moment historique : l'imposition des frontaliers travaillant à Genève

La rencontre porte sur l'ouverture prochaine des négociations concernant l'imposition des frontaliers avec l'État français. Il s'agit d'un sujet qui revêt une importance stratégique pour le canton de Genève, tant pour ses finances, et on le verra, que pour l'élaboration d'une politique transfrontalière de plus long terme.

A la lecture du procès-verbal, il apparaît que le Conseiller d'État démocrate-chrétien avait une conception très claire du rôle que devait tenir Berne dans la négociation :

la plus limitée possible. Pour y parvenir, Jean Babel explicite clairement sa volonté de circonscrire la discussion avec la France uniquement sur la question de la rétrocession fiscale des frontaliers et non ouvrir d'autres dossiers problématiques comme celui des assurances sociales. La question de la rétrocession fiscale étant essentiellement cantonale, le Conseiller



Jean Babel, Conseiller d'État de 1965 à 1977

d'État devait sans doute considérer qu'il garderait ainsi la main sur l'ensemble de la négociation.

Ce que confirme la retranscription des débats. Le représentant de l'administration fédérale déclarant qu'il a été convenu avec les ambassadeurs des

« Jean Babel explicite clairement sa volonté de circonscrire la discussion avec la France uniquement sur la question de la rétrocession fiscale des frontaliers. »

deux pays respectifs qu'ils « se limiteront à ouvrir et clore les négociations, ces dernières se

déroulant dans le cadre d'un groupe de travail » essentiellement franco-genevois. Le haut-fonctionnaire fédéral laissant même entendre que le Conseil fédéral n'a pas souhaité à ce stade se saisir de la question.

Au cours de la réunion, le président du Conseil d'État, Jean Babel réitère

aux représentants de l'administration fédérale, les enjeux de la négociation qui s'ouvriront trois jours plus tard. A cette occasion, il va se livrer à une analyse d'une grande lucidité sur la situation économique particulière de Genève : « Il ne faut pas oublier que la France pourrait prendre des mesures pour restreindre la venue des frontaliers à Genève en vue d'accroître le potentiel économique des régions françaises limitrophes ; de telles mesures porteraient évidemment préjudice à Genève. » Avant d'ajouter qu'à cette période, le « danger de voir la France dénoncer la convention franco-suisse de double imposition » est tout sauf négligeable.

Rappelons qu'à cette époque la France pompidolienne est en pleine vitalité économique. Elle fait face à des problèmes de main d'œuvre importants et le risque de voir stopper l'afflux de travailleurs français vers Genève pour les rediriger vers d'autres segments du territoire français était réel.

Les discussions se conclueront par l'établissement d'un accord entrant en vigueur en janvier 1973 dont les experts s'accordent encore aujourd'hui à dire qu'il est très favorable aux communes françaises limitrophes et au canton de Genève, au détriment de l'État central français.

L'accord a surtout incontestablement contribué à une accélération de l'intégration transfrontalière. C'est ainsi qu'une année plus tard est créé, toujours sous l'impulsion de Jean Babel, le comité mixte franco-genevois, premier fondement institutionnel des relations transfrontalières.

¹ Archives diplomatiques suisses, *Compte rendu de la conférence tenue à Genève le 21.1.1972, au sujet des négociations franco-suisse relatives aux frontaliers travaillant à Genève*. dodis.ch/36494

du quotidien



Le dépassement des frontières locales et la question européenne

Au-delà des restitutions archivistiques de cet épisode et du rôle de Jean Babel, que nous enseigne aujourd'hui ce moment d'accélération de l'intégration régionale ?

A Genève, la question «*Au quotidien se développent de véritables petits laboratoires d'une Europe par le bas.*» le cadre normatif de l'Union européenne, des territoires dépassent le

ambition politique, incarnée et portée jusqu'au sommet de l'État. Aujourd'hui, cette ambition a disparu. A rebours du sens de l'histoire, le Conseil d'État se contente de gérer le statu quo. Il ne porte plus de vision, se murant dans le silence, désertant le combat.

A l'échelle du continent, cette ambition se perpétue sur un axe allant de Gênes à Amsterdam, traversé de frontières mouvantes à travers les siècles et que l'on a appris à dépasser. Dans cet espace, réminiscence de l'ancienne Lotharingie de 843, au quotidien se développent de véritables petits laboratoires d'une

Europe par le bas. Dans le cadre normatif de l'Union européenne, des territoires dépassent le poids de l'histoire et les conservatismes pour prendre leur destin en mains.

Cet axe qui constitue depuis sa fondation le moteur économique et politique de l'Union, et où l'esprit européen est peut-être plus fort que nulle part ailleurs, illustre que

l'unité des Européens ne se construit pas uniquement à Bruxelles. Mais aussi dans l'action régionale et locale par l'ambition collective d'élus locaux qui, à l'image de Jean Babel, ne renoncent pas à construire la véritable échelle politique pertinente du XXI^{ème} siècle, exprimant avec courage un choix de responsabilité et d'espérance.

Benoît Cerutti

Le Centre se bat pour

Déposée par le député PDC Olivier Cerutti le 11 juillet 2019, la proposition de résolution invitant l'Assemblée fédérale à une politique transfrontalière ambitieuse, en donnant au Grand Genève les moyens de ses ambitions, a été adoptée avec modifications le 9 décembre dernier par le Grand Conseil à une écrasante majorité, soit 82 oui contre 3 non et 1 abstention.

Que demandait la proposition de résolution initiale ?

Lors de son dépôt, le texte démocrate-chrétien invitait l'Assemblée fédérale à demander au Conseil fédéral d'entreprendre des démarches de négociation en faveur d'un accord-cadre de coopération transfrontalière avec la République française, permettant de surmonter les obstacles institutionnels, normatifs et juridiques à la réalisation de projets transfrontaliers de long terme, à l'image de ce qui a été réalisé entre la France et l'Allemagne dans le cadre du Traité d'Aix-la-Chapelle de janvier 2019.

Pourquoi un texte destiné à l'Assemblée fédérale ?

Le parti, fidèle à son histoire et à son identité, entendait avec cette proposition de résolution rappeler la communauté de destin qui lie étroitement Genève et le territoire français ainsi que la nécessité d'un développement harmonieux et ambitieux du Grand Genève. Après plusieurs décennies d'une politique transfrontalière filée de manière irrégulière au gré de projets éparés, les incompatibilités institutionnelles et normatives entre les territoires français et suisses de même l'absence d'un cadre normatif clair, précis et cohérent pour l'ensemble du Grand Genève témoignent désormais

de l'urgence d'une vision politique à long terme pour la région franco-genevoise, son développement et son rayonnement.

Quelles modifications le texte a-t-il subi en commission ?

La commission des affaires communales, régionales et internationales a consacré dix-neuf de ses séances à cet objet parlementaire et a même créé une sous-commission spécifiquement consacrée à son examen ; une sous-commission présidée par l'auteur lui-même et réunie dix-sept fois.

Cela traduit l'intérêt portée par la commission sur cette question fondamentale pour l'avenir de notre région et dont témoigne le rapport de majorité de plus d'une centaine de pages.

Les travaux de commission ont abouti à une transformation du texte en le destinant au Conseil d'Etat et non plus à l'Assemblée fédérale et en lui retirant toute référence au Traité d'Aix-la-Chapelle et à tout accord-cadre pour lui préférer une formulation plus générale et circonscrite en termes d'autorités, de stratégie et de politiques concernées.

Le texte issu de commission et adopté par le Grand Conseil invite ainsi le Conseil d'Etat à entreprendre des démarches en faveur du renforcement de la coopération transfrontalière et du développement de projets transfrontaliers de long terme ainsi qu'à initier des négociations avec les partenaires français en vue de la création d'un fonds transfrontalier paritaire dont les

modalités et le champ d'application seront à définir, avec des axes prioritaires impliquant les politiques publiques de la mobilité, la santé, la culture et l'environnement. En se dotant d'un tel fonds, le Grand Genève se doterait d'un instrument financier qui permettrait la réalisation de projets concrets portés non par un ensemble de collectivités locales des deux côtés de la frontière mais par le Grand Genève comme institution unique renforçant ainsi sa visibilité et finalement sa crédibilité.

Quels sont pourtant les enjeux et les besoins actuels de la région ?

Si le Parti Démocrate-Chrétien a consenti à accepter sa résolution ainsi modifiée, c'est bien par souci de consolider la construction d'une politique transfrontalière sur la base du plus petit dénominateur commun au niveau parlementaire.

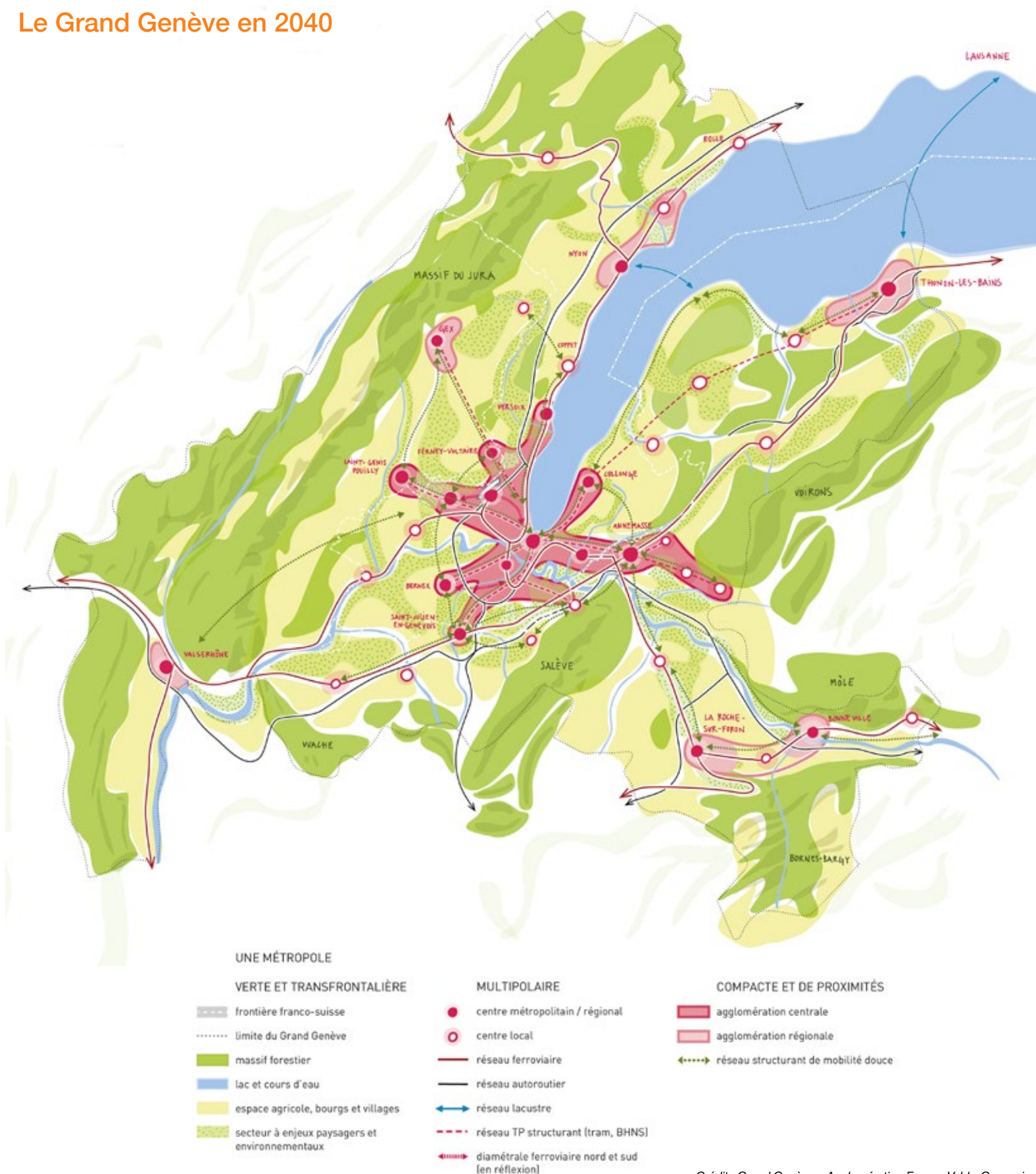
Malgré ce soutien, le texte tel que voté par le Parlement reste encore modeste au regard de ce qu'attend et mérite la région franco-valdo-genevoise.

Cela fait déjà de nombreuses années que le Grand Genève traverse une crise profonde et que la volonté politique des deux côtés de la frontière faiblit. La dynamique politique n'existe plus et le Conseil d'Etat genevois est aux abonnés absents.

A cela s'ajoutent des incompatibilités institutionnelles et normatives entre deux pays bien différents, par leur histoire et la nature de leur système politique ; des incompatibilités que seules les autorités fédérales sont en capacité de pouvoir négocier auprès de leurs interlocuteurs français.

le Grand Genève

Le Grand Genève en 2040



Crédit : Grand Genève – Agglomération Franco-Valdo-Genevoise

Grand Genève

Chaque jour, nos concitoyens font la constatation des incohérences et des angles morts de notre relation transfrontalière, celle-ci pouvant prendre un caractère proprement ridicule comme l'avait montré la saga judiciaire autour de la scolarisation des élèves de parents frontaliers. Tout comme il paraît vain de se lancer dans de grandes déclarations sur des mesures anti-ozone ou la protection de l'Arve au niveau cantonal, si n'avons pas un cadre pour agir de concert avec les autorités françaises dans la vallée de l'Arve.

Ces exemples montrent qu'il convient de donner au Grand Genève – une des métropoles les plus dynamiques d'Europe –, une réelle institution de gouvernance, avec des visages clairement identifiés – car il n'y pas de politique sans incarnation, et de vraies compétences – car il n'y a pas d'action politique de long terme sans cadre normatif clair.

Bref, il faut sortir des projets au jour le jour, qui vont d'échec en échec, car sans vision et sans cadre normatif qui puissent les faire fructifier.

Pour arriver à cet objectif, il convient tout d'abord de donner à la gouvernance du Grand Genève de véritables moyens, et des capacités réelles d'action, en décentralisant des éléments de souveraineté à une collectivité transfrontalière clairement identifiée. Pour cela, il faut s'adresser à la bonne échelle pour les obtenir, que cela soit en Suisse ou en France, la politique étrangère est du ressort des Etats, d'où la nécessité d'une résolution adressée à l'Assemblée fédérale afin de la rendre attentive à cela.

Alors que notre texte demandait à la Confédération suisse de prendre langue

avec la République française afin de cadrer, dans un traité ou un accord, une méthode pour lever les obstacles normatifs qui sont un frein à notre collaboration, et redonner ainsi au niveau local des leviers d'action réels, le Grand Conseil en a voulu autrement.

«Il convient de donner à la gouvernance du Grand Genève de véritables moyens, et des capacités réelles d'action, en décentralisant des éléments de souveraineté à une collectivité transfrontalière clairement identifiée.»

Pourtant, un traité équivalent à celui franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, cité en exemple et modèle, pour notre région aurait pu lui offrir de nombreuses et fructueuses perspectives de développement, telles que la dotation de compétences appropriées, de ressources dédiées et de procédures accélérées permettant de surmonter les obstacles à la réalisation de projets transfrontaliers, – en particulier dans les domaines économique, social, environnemental, sanitaire, énergétique et des transports – ainsi que des dispositions juridiques et administratives dérogatoires adaptées à nos besoins.

C'est ainsi que l'Alsace et le Bade-Wurtemberg sont devenus un laboratoire d'expériences transfrontalières en matière de politiques publiques avec des compétences propres et surtout des possibilités de déroger administrativement et juridiquement à certaines dispositions légales de leur pays respectif dans le but de réaliser des projets transfrontaliers ambitieux. Le Grand Genève aurait pu ainsi suivre cette voie si la volonté politique avait été plus forte.

Et pourtant... la Confédération, qui se targue régulièrement d'avoir la diplomatie la plus efficace après celle du Vatican, semble aujourd'hui bloquée sur la question, pour autant que l'Union européenne souhaite encore lui prêter une

oreille attentive ou tout simplement une once de crédibilité.

Le Conseil fédéral n'assume pas sa politique européenne, laissant à l'état de mort clinique les potentialités d'intégration de notre pays à de nouvelles politiques publiques européennes. Cette situation se révélant quotidiennement toujours plus catastrophique pour notre économie.

En effet, chaque jour, les cantons frontaliers font l'expérience de l'importance d'accorder nos normes à celles de l'UE, afin de faciliter notre collaboration transfrontalière et de pouvoir mener des politiques communes dans des domaines comme la santé, l'éducation, l'environnement ou les transports.

C'est pourquoi, il est temps que le Grand Genève redémarre avec une nouvelle méthode, un vrai cadre normatif adapté, de véritables institutions pour rendre notre bassin de vie de presque un million

«La résolution votée à la presque unanimité a le mérite de relancer un processus à l'arrêt depuis presque dix ans. Elle signe un redémarrage positif de l'intégration transfrontalière en la dotant d'un véritable outil financier.»

d'habitants plus simple et efficace afin d'améliorer ainsi la vie économique, sociale et culturelle d'une population d'une des régions

les plus dynamiques d'Europe avec des politiques ambitieuses et concrètes.

Néanmoins, la résolution votée à la presque unanimité a le mérite de relancer un processus à l'arrêt depuis presque dix ans. Elle signe un redémarrage positif de l'intégration transfrontalière en la dotant d'un véritable outil financier. Le Conseil d'État doit maintenant venir très vite dans le courant du premier semestre 2022 avec un calendrier de concrétisation sans quoi le Centre Genève redéposera un texte plus contraignant avant l'été.

Claudio Marques, Assistant parlementaire

Budget 2022



Le PDC refuse de voter un budget déficitaire et sans priorités, et proposera des réformes structurelles

Face au déficit chronique et à l'incapacité de l'État de se réformer, le PDC a refusé l'entrée en matière sur le budget 2022. Notre parti s'était engagé l'année dernière à donner un budget à Genève malgré un déficit abyssal de 846,9 millions. Au vu du contexte, cela relevait de notre responsabilité. Ce budget avait fait l'objet d'un accord : des pistes sérieuses en matière de réformes structurelles devaient être proposées et discutées entre les partis et le Conseil d'État. Cette démarche a échoué, la gauche n'étant prête à entrer en matière sur rien, à part des hausses d'impôts.

Ainsi, rien n'a été entrepris pour retrouver l'équilibre budgétaire et sans des recettes fiscales extraordinaires, estimées à près de 600 millions, le budget 2022 aurait présenté un déficit comparable à celui de l'année dernière. Même lorsque le Conseil d'État propose quelques timides mesures structurelles, comme la modification des taux de cotisation LPP pour les nouveaux collaborateurs, la gauche refuse d'en discuter. En revanche, 364 nouveaux postes ont été demandés, sans aucune priorisation ou transversalité. Le constat est clair, Genève ne souffre pas d'un manque de recettes mais bien de dépenses excessives et l'État survit grâce à l'argent du contribuable qui paye plus cher pour des prestations qui ne sont pas meilleures qu'ailleurs.

Le PDC ne remet pas en cause les prestations que l'État doit délivrer à la population, ainsi bien évidemment que la prise en charge des coûts extraordinaires liés à la pandémie. Cependant, nous estimons que le rôle et le fonctionnement de l'État doivent être repensés pour sortir de la situation de blocage dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Le PDC estime nécessaire de revoir le périmètre de l'État en remettant le principe de subsidiarité au cœur des politiques publiques. De nombreuses tâches pourraient ainsi être transférées au secteur associatif, au secteur privé ou aux communes pour toutes celles relevant de l'action de proximité. Cela améliorerait l'efficacité de l'État, sans altérer la qualité des prestations offertes aux citoyennes et citoyens de notre canton.

CO22 : une réforme

L'enseignement et l'instruction pour les élèves nécessitant un parcours renforcé est en péril à Genève. Le système par niveau du Cycle d'Orientation, pourtant approuvé par la population, a démontré ses limites et ne répond pas aux besoins actuels.

Les niveaux considérés comme inférieurs (R1/CT) provoquent des regroupements d'élèves en difficulté que personne n'arrive à tirer vers le haut contré par de puissants effets de groupe et par une culture de l'échec que renforce le système actuel.

La réforme CO22 vient justement corriger cela, et c'est urgent.

Subir les soubresauts d'un référendum de partis en colère est sympathique mais les nombreux amendements proposés au Grand Conseil (36 en tout) démontrent à leur lecture le peu de connaissance du sujet. A noter, et c'est particulièrement grave, un souhait énoncé de ne plus suivre le PER (plan d'étude romand). Cette mesure aurait une conséquence directe pour l'éducation spécialisée: en suivant cette voie, ces partis y enverraient 20% de nos élèves.

Pour rappel, en mai 2006, deux initiatives étaient lancées : l'IN 134, qui demandait un CO avec des sections supplémentaires (entre autres) et l'IN 138. Le Conseil d'Etat de l'époque proposa un contre-projet en réaction aux IN, et finalement l'IN 138

fut retirée par les initiants. Les débats sont menés dans l'urgence afin d'être adopté avant les votations populaires. La volonté de la démarche de réforme du nouveau Cycle d'orientation (ci-après nCO) n'avait pas d'autre objectif que celui de contrer les deux initiatives.

Le contre-projet sera accepté par le peuple et entrera en vigueur à la rentrée 2011 sous le nom de nCO. Avec l'introduction de trois niveaux : R1 (le moins exigeant), R2 et R3. Il était prévu des passerelles qui devaient donner de la flexibilité au système en permettant de passer avec une certaine facilité d'une section à une autre.

Déjà lors des auditions concernant ce projet de loi en 2008, la FAMCO (Fédération des associations des maîtres du CO), la FAPEO (Fédération des parents de l'enseignement obligatoire) et la SPG (Société pédagogique genevoise) mettaient en garde sur ce système en précisant que cela reportait la sélection et le choix des niveaux sur l'école primaire et que finalement c'était avant même le CO que l'élève était déjà orienté.

En 2014, un rapport de la Cour des comptes montre que le nCO n'apporte pas les réponses souhaitées et que la mise en pratique de cette réforme peut être considérée comme un échec.

Le niveau R1 ne regroupant d'ailleurs qu'environ 6% des élèves. Un joli ghetto et un mouvoir à espoir sont créés.

D'ailleurs il suffit de constater l'état des élèves dans les écoles de transition et le peu de considération qu'ils ont d'eux-mêmes pour s'en rendre compte. Cela tombe bien, l'un des soussignés y travaille depuis vingt-cinq ans.

À la suite d'une analyse du SRED en 2019, le DIP se met enfin à réfléchir à la situation. Il faut dire que les constats sont clairs et le bilan sans appel : « les élèves qui n'ont pu accéder à la filière la plus exigeante en 9e CO alors qu'ils auraient pu le faire avant la réforme ont été pénalisés en termes d'accès au Collège et de linéarité des parcours au secondaire II. En revanche,

pour les élèves de type RB/RI, la réforme ne semble pas avoir eu d'impact significatif. Ils n'ont notamment pas davantage de chances d'accéder à une filière certifiant lors de leur entrée au secondaire II, et ce quand bien même ils ont théoriquement bénéficié d'un enseignement plus adapté à leur niveau scolaire réel (ce qui justifie leur scolarisation dans une filière moins exigeante) »

En quoi consiste cette réforme ? Principalement :

- Une nouvelle structure du cycle d'orientation en organisant les trois années de scolarité avec des parcours aménagés ou différenciés ;
- Un climat d'établissement offrant des conditions propices au travail des élèves, assurant un sentiment de sécurité et d'appartenance ;

Bien entendu cela a un effet sur les classes avec l'intégration des 6% des élèves fragiles répartis dans les classes et leur permettant de suivre une pédagogie et des cours les amenant vers le haut, et ce dans un environnement de classe positif.

Les acteurs du cycle d'orientation pourront compléter leurs compétences professionnelles grâce à des formations complémentaires déjà en cours pour différencier et se mettre au niveau des élèves. Les enseignants sont rompus à la pédagogie différenciée, c'est ce que l'on fait tous les jours et c'est même le sens de la pédagogie.

Un énorme travail préalable à CO22 a été mise en place. Travail basé sur l'implication des acteurs du terrain directement concernés (DIP, FAMCO, FAPEO, SPG, Union, FER) dont un groupe d'accompagnement politique formé par un

nécessaire



député de chaque parti afin de travailler sur les propositions en amont du projet du DIP, de décembre 2019 à juin 2021.

Concrètement la réforme comporte :

- La fin des trois regroupements qui n'ont permis d'améliorer ni l'orientation, ni la dynamique d'établissement ni même les compétences de ceux qui en ont le plus besoin.
- La fin de l'orientation précoce définie au primaire et donc le retour de l'orientation en 9^{ème} année grâce à une première année non pas hétérogène mais mixte redonnant enfin au CO la légitimité de son nom.
- 10^{ème} année : quatre disciplines à niveaux différenciés et des options ainsi que l'introduction dans tous les niveaux d'heures d'orientation professionnelle, ceci afin de valoriser, ces filières, à toutes les classes.
- 11^{ème} : l'arrivée de deux voies qui

amèneront à des choix décisifs pour la suite des études et de la formation.

La FAMCO, la FAPEO, la SPG soutiennent la réforme comme tous les partis sauf le PLR et l'UDC.

Au bilan c'est une réforme positive qui évite l'exclusion, voire la discrimination, qui maintient la motivation, permet de prendre un peu plus de temps pour le choix d'orientation, ne prétérite pas ceux qui avancent bien ou vite, permet un environnement de classe positif et serein, casse les dynamiques de l'échec car la stigmatisation n'a jamais donné de fruits très digestes ni goûteux.

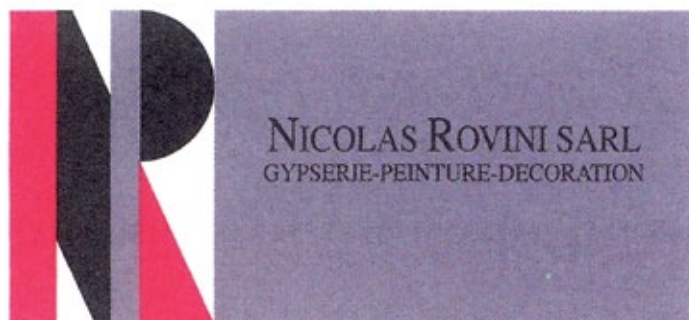
Genève ne serait pas le premier canton à mettre en place une telle réforme : Neuchâtel, Vaud et Valais ont déjà œuvré pour cela, et notre canton doit faire le choix d'une très bonne formation pour toutes et

tous. C'est essentiel, la matière grise est notre matière première.

Enfin, tenter de comparer l'enseignement que nous avons reçu avec celui qui est dispensé actuellement est impossible. Les exigences ont changé, la société a changé, les élèves ont changé. L'information et la formation ont changé. Il faut donc changer l'école. L'adapter et ne perdre personne en route. C'est une des promesses de ce projet de loi et il faut l'appliquer rapidement.

Le consternant état des lieux suite à la réforme du CO démontre que l'élan d'une réforme doit se faire au service des jeunes en formation. Car si on se préoccupe réellement des élèves, alors cette réforme est nécessaire.

Patricia Bidaux et Xavier Magnin, députés



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovinci@bluewin.ch



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié Charta Qualité
**AGED
2011**

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique



Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez Le Centre

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses
idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais
aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!